

République Française Département de Saône-et-Loire	Date de convocation : 07 mai 2021 Date d'affichage : 07 mai 2021	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE Séance du 11 mai 2021
--	---	--

L'an deux mille vingt-et-un et le onze mai 19 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

MEMBRES :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants: 15
Pour: 15
Contre: 0
Abstentions : 0

Présents : Mireille PERRET, Maxime TERRET, Christine GIOVANNONE, Catherine CANARD, Rachel HAMET, Marie José BERNET, Mathieu TRIBOULET, Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS, Pascal DURAND, Jean-Yves MIDEY, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Grégory BARBET, Marie-Claude WILSON

Représentés:**Excusés:****Absents:**

Secrétaire de séance: Marie-Claude WILSON

Objet: Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Délibération d'approbation

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la modification simplifiée N°1 du PLU de Saint Amour Bellevue a été engagée par délibération du 16 juillet 2019.

Madame le Maire indique que la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée étant achevée et qu'aucune observation n'a été déposée, il convient, maintenant d'approuver la modification simplifiée pour sa mise en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-45, L153-46, L153-47 ;

VU la délibération du conseil municipal du 01 aout 2019 évoquant la modification simplifiée du PLU et précisant les modalités de mise à disposition du public.

CONSIDERANT que la mise à disposition du public du dossier qui s'est déroulée du 15 septembre 2019 au 15 novembre 2019 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation.

CONSIDERANT que la modification simplifiée du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

CONSIDERANT que la notification aux PPA (Personnes Publiques Associées) n'a fait l'objet d'aucune objection.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire

- **LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré, (15 pour, dont 15 présents et 0 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

DECIDE approuver la modification simplifiée du PLU de la commune de Saint Amour Bellevue portant sur: - Des ajustements règlementaires au niveau des hauteurs, de l'emprise au sol et de l'aspect extérieur pour les constructions autorisées en zone U, AU et A.

- La suppression d'un emplacement réservé qui n'a plus lieu d'être.
- La mise à jour du nuancier existant au sein du règlement écrit du PLU initial.
- La mise à jour des plans d'assainissement collectif.

DIT QUE La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Josiane CASBOLT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AMOUR-BELLEVUE

Séance du 19 Septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix neuf septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame CASBOLT, Maire.

Convocation du 14 septembre 2017 (Présent Excusé)

Date de convocation	Nombre de conseillers :		<input checked="" type="checkbox"/> Mme CANARD Catherine	<input type="checkbox"/> Mme HAMET Rachel
14 septembre 2017	14 En exercices		<input checked="" type="checkbox"/> Mme CASBOLT Josiane	<input checked="" type="checkbox"/> Mr MIDEY Jean-Yves
	13 Présent		<input checked="" type="checkbox"/> Mr COGNARD Denis	<input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Pierre-Yves
	14 Votants		<input checked="" type="checkbox"/> Mme DASSONVILLE Denise	
	0 Absents		<input checked="" type="checkbox"/> Mme DESSEIGNE Sophie	<input checked="" type="checkbox"/> Mr SPAY Romain
	0 Exclus		<input checked="" type="checkbox"/> Mme DUCOTE Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> Mr WILSON Douglas
			<input checked="" type="checkbox"/> Mr DUFOUR Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/> Mme WILSON Marie-Claude
			<input checked="" type="checkbox"/> Mr DURAND Pascal	

Madame WILSON Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Objet : **APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

DESCRIPTION

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-21, R.153-20 et R.153-21 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 06 décembre 2012 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et fixant les modalités de concertation avec le public ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 février 2017 ayant arrêté le projet de PLU et tiré le bilan de la concertation avec le public ;

Vu l'arrêté municipal n°AR 2017-016 en date du 01 juin 2017 soumettant le projet de PLU à enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et la prise en compte de certaines remarques des services et organismes associés nécessitent quelques modifications mineures du projet de PLU, à savoir :

Suite donnée aux demandes effectuées dans le cadre de l'enquête publique (liste de modification en annexe)
Suite donnée aux avis des PPA (liste de modification en annexe)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité (10 pour, 4 contre, 0 abstention)

- **décide** d'approuver le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.
- **Donne** tous pouvoirs au Maire.
- Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

REF : 715 - 2102017 - 385

Certifié exécutoire pour avoir été reçue à la préfecture le 02.10.17
et publié, affiché ou notifié le 20.09.17



Le Maire, Josiane CASBOLT
Le Maire

Josiane CASBOLT